

DREAL

Auvergne-Rhône-Alpes

Rapport d'activité

2018



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Le mot de la direction.....	3
La DREAL au 1 ^{er} janvier 2019	4
Changement climatique et transition énergétique.....	6
Connaissance, prospective et évaluation.....	7
Habitat, construction, ville durable	8
Prévention des risques et des pollutions.....	10
Eau, nature, paysages	14
Politiques territoriales de développement durable	19
Infrastructures, contrôle des transports et des véhicules	20
Vie interne de la DREAL	22
Fonctions supports et vie du service.....	23
En direct des départements	24
Publications	30
Glossaire	32
Organigramme au 1 ^{er} mars 2019	34



2018 est une année riche au cours de laquelle de nombreux dossiers ont abouti ou ont été engagés.

Tout au long de l'année, la DREAL s'est mobilisée sur la déclinaison des politiques majeures de transitions énergétique et écologique, politiques de temps long, complexes, multifactorielles et qui doivent mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

Le présent rapport d'activité permet à la fois d'offrir un large aperçu des thématiques traitées par la DREAL, sur la base de faits marquants, et de témoigner des principales avancées sur les dossiers en 2018, obtenues grâce à un investissement fort et constant de l'ensemble des agents.

La mobilisation des équipes a permis à la DREAL d'obtenir en 2018 la certification ISO 9001 v2015. Ce système de management par la qualité, engagé dès la création de la DREAL en 2016, constitue le dispositif de pilotage, d'organisation et d'amélioration continue de nos activités en vue de la satisfaction de nos donneurs d'ordre, de nos bénéficiaires et de nos partenaires.

La dynamique engagée au sein de la DREAL se poursuivra en 2019 avec le déploiement de la déclinaison régionale des plans de transformation ministériels, la mise en œuvre des dispositions des nouvelles lois (Loi Elan, Loi Mobilité,...) et la poursuite de l'engagement de tous au service des politiques portées par nos ministères, toutes politiques d'avenir pour les générations à venir.

Très bonne lecture !

LA DREAL

AU 1^{ER} JANVIER 2019

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service régional de l'État interministériel, relevant notamment des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



Des agents expérimentés

47 ANS

c'est l'âge moyen des agents de la DREAL en 2019



Des agents au service de la solidarité environnementale

- pour la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la prévention des risques et des pollutions et la qualité de l'air
- pour une politique du logement abordable qui intègre la notion de développement durable
- pour une politique de la mobilité réduisant les impacts en matière d'environnement et de risques.



Une large palette de compétences

- 704** agents des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
- 236** agents du ministère de l'Économie et des Finances
- 73** agents du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation



127 agents bénéficiant du télétravail

1013 agents sur TOUT LE TERRITOIRE



 Sièges de la DREAL

 Implantations des unités départementales et interdépartementales de la DREAL missions de proximité (contrôleurs des transports terrestres, hydromètres, assistantes sociales). À Grenoble, on retrouve également des agents travaillant dans la sécurité des ouvrages hydrauliques, dans les transports exceptionnels, et le pôle hydrométrie et prévision des crues Alpes du Nord.

 Implantation du pôle hydrométrie et prévision des crues Grand Delta + une partie du pôle "police de l'eau" sur l'axe Rhône-Saône

Des feuilles de route en faveur de la qualité de l'air

La pollution atmosphérique est la troisième cause de mortalité en France et est responsable chaque année de 48 000 décès prématurés.

Malgré l'amélioration progressive de la qualité de l'air ces dernières décennies, les normes sanitaires restent dépassées dans de nombreuses agglomérations. L'État est ainsi visé par des contentieux européens (NOx et PM10) et nationaux (arrêt du Conseil d'État du 12 juillet 2017). Les préfets ont donc invité les collectivités territoriales en 2018 à co-élaborer des feuilles de route opérationnelles et multi-partenariales dans les territoires les plus touchés par la pollution atmosphérique. Ces feuilles de route complètent les plans de protection de l'atmosphère en vigueur et ont été rendues publiques le 13 avril 2018.

Leur objectif est de définir des actions concrètes de court terme permettant d'enregistrer rapidement des progrès et de permettre à plus long terme de consolider la prise en compte de la qualité de l'air dans toutes les politiques publiques. Les feuilles de route font l'objet d'un suivi

L'année 2018 a permis une réelle avancée dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux rendus obligatoires par la loi TECV de 2015 qui fixait le délai de réalisation à décembre 2018. Les grandes agglomérations telles que Saint-Étienne et Clermont-Ferrand ont finalisé leur PCAET tandis que de nombreuses intercommunalités ont déjà engagé ce chantier. 89 d'entre elles sont en effet concernées par cette obligation, qui représentent 90 % de la population régionale.

Dans ce contexte, la DREAL a mobilisé l'ensemble des intercommunalités concernées par la démarche PCAET, le 28 novembre 2018, soit le lendemain de l'annonce gouvernementale de la politique nationale en faveur de l'énergie climat.

Devant plus d'une centaine de participants, les représentants du ministère de la Transition écologique et solidaire ont présenté aux territoires les nouvelles orientations pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Un panorama détaillé de l'état d'avancement des documents stratégiques régionaux a aussi été présenté (schéma régional pour l'aménagement, le développement durable et l'égalité des territoires piloté par le conseil régional, schéma régional biomasse copiloté État-Région, plan régional santé environnement et schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables).



régulier et portent sur une série d'actions dans tous les domaines d'activité (mobilité, chauffage résidentiel, urbanisme, agriculture, industrie, sensibilisation des acteurs).

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, cinq zones de surveillance sont concernées : les agglomérations lyonnaise et stéphanoise, la région grenobloise, les vallées de l'Arve et du Rhône. L'agglomération Clermontoise élabore sa feuille de route en 2019.

Développement significatif des plans climat air énergie



Les intercommunalités ont aussi pu prendre connaissance des travaux conduits dans le cadre de l'observatoire climat air énergie, et peuvent désormais accéder au profil de leur territoire intégrant les principales données de consommation et de production énergétiques de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et d'impact du changement climatique.

Après ces présentations, les collectivités déjà engagées dans la démarche et les collectivités nouvellement concernées ont pu partager leurs expériences et leurs problématiques en ateliers.



La DREAL organise le premier « Open Data Camp » régional

Le défi de ce premier OpenDataCamp de la DREAL était de présenter l'ensemble des données environnementales, qu'elles soient géographiques, statistiques ou documentaires diffusées par la DREAL aux entreprises, bureaux d'études, collectivités et développeurs.

L'objectif est :

- de faire connaître ce patrimoine de données et ses canaux de diffusion pour en faciliter l'accès ;
- de partager les usages de ces données dans les projets ;
- d'identifier de nouveaux usages et des nouvelles données.



Les échanges avec les ré-utilisateurs ont été riches d'enseignements. C'est pourquoi la DREAL a répondu à l'appel à projet du Commissariat général du développement durable sur l'axe "Supervision générale des données, au service de la mise en œuvre des politiques publiques dans les territoires" en proposant de poursuivre les travaux en 2019.

DatARA fait peau neuve

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La plateforme DatARA a fait peau neuve en 2018. DatARA est la plateforme de diffusion de données portée par les services de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes. Actuellement dédiée principalement aux données géographiques, DatARA permettra également la diffusion de tout type de données OpenData en 2019 grâce au projet Urb@Data financé par le laboratoire d'innovation @rchipel.

- Le site éditorial a été totalement refondu pour être plus ergonomique et centré sur la recherche de ressources et les actualités ; les titulaires d'un compte disposent également d'un espace personnel après authentification leur permettant de gérer des favoris et de conserver leurs recherches ; l'ergonomie du site a été conçue avec des utilisateurs lors d'ateliers de co-design fin 2017.
- Prodiges, le logiciel de catalogage support de DatARA, passe en version 4 : nouvelle interface basée sur geonetwork (outil web de catalogage de données utilisé par la communauté internationale), nouvelles fonctionnalités, amélioration de l'interopérabilité avec d'autres plateformes et data.gouv.fr.

CHIFFRES CLÉS Autorité environnementale

Plans et programmes



176 demandes d'avis (90% concernent des documents d'urbanisme, principalement des PLU)

550 examens au cas par cas (62% concernent des PLU, 33% des zonages d'assainissement)



Projets



198 demandes d'avis

712 examens au cas par cas



34 % sont des projets d'aménagement (de ZA, de domaine skiable)



26 % sont des projets de parcs photovoltaïques, éoliens, des projets hydroélectriques ou de géothermie



34 % concernent des projets ICPE (installations industrielles, carrière, gestion des déchets)



6 % sont des projets eau



Séminaire annuel logement 2018



La DREAL a organisé le 2 mars 2018 un séminaire sur la thématique du logement et de l'aménagement durable, en association étroite avec les membres du bureau élargi du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Une centaine de personnes représentant la diversité des acteurs de l'habitat (collectivités, architectes, bureaux d'études, établissements publics fonciers, bailleurs sociaux, promoteurs...) s'est réunie pour un temps de réflexion et de production collégiale organisé à travers cinq ateliers thématiques simultanés.

Introduits par des retours d'expérience, les travaux menés ont permis de formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles à destination des décideurs autour de deux thématiques principales : « Réinvestir le parc existant et réduire la vacance » et « Articuler la planification stratégique et la réalisation opérationnelle des projets ».

CHIFFRES CLÉS du logement social



58 000 logements attribués en 2018



216 000 demandeurs au 31 décembre 2018, soit +4,5 % par rapport à 2017 dont **70 %** ont des ressources sous plafond PLAI



63 800 logements autorisés soit -9 % par rapport à 2017

53 200 logements mis en chantier, soit -9 % par rapport à 2017



12 700 logements aidés par l'ANAH (+37 % par rapport à 2017)
Aides de l'ANAH **84 M€**, soit +10 % par rapport à 2017
(source : infocentre Anah)



13 800 logements locatifs sociaux agréés, soit **12,7 %** des agréments nationaux dont **4 000 PLAI** associés à 36 M€ de subventions (source : sisal)



Plan initiative copropriété lancé par le ministre le 10 octobre 2018 : plus de **150** copropriétés et près de **9 000** logements en région, soit respectivement un quart et un cinquième du national.



25 sites concernés
100 % des conventions signées début 2019



Chantier de dématérialisation ANAH

Depuis mars 2016, l'ANAH a engagé une démarche de modernisation de son activité pour améliorer son service aux usagers et répondre plus efficacement aux demandes en constante progression avec le « projet de simplification et de dématérialisation » et la mise en place d'un service en ligne.



Un travail important a été mené en 2018 entre les différents partenaires de l'ANAH (opérateurs, instructeurs...) lors de nombreux ateliers.

Grâce à ce travail, le nouveau service en ligne monprojet.anah.gouv.fr est en place sur la région. Il permet de faire en ligne la demande d'aide qui correspond au projet de travaux projetés pour les propriétaires occupants.

En 2019, la DREAL va s'attacher à suivre le bon déroulement et la pérennisation de la démarche, notamment par le suivi d'indicateurs d'activité de la qualité de service à l'utilisateur et l'appui aux DDT et délégataires des aides à la pierre.

Semaine européenne du développement durable



Le mercredi 30 mai 2018, la semaine européenne du développement durable a débuté par une rencontre interrégionale du Club ÉcoQuartier, organisée par les DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.



La commune ardéchoise de Champagne, le long du Rhône, dont le cœur de village a été labellisé ÉcoQuartier Étape 2 en 2017, a été le centre de cette journée dédiée à l'aménagement durable. Près de 75 participants (élus, professionnels et services de l'État) ont pu échanger et débattre autour du projet d'ÉcoQuartier lors des visites du site et sur les thématiques suivantes pendant les ateliers :

- Qu'est-ce qu'un ÉcoQuartier en milieu rural ?
- Comment et pourquoi utiliser de la terre crue et des matériaux biosourcés (bois, paille, balle de céréales,

chanvre, roseaux...) dans des projets d'aménagement durable en construction neuve ou en rénovation ?

- En quoi le bioclimatisme, discipline qui permet de prendre en compte l'environnement dans toutes ses composantes (site, vent, bruit, soleil, eau, froid...) contribue au bien-être des habitants dans un quartier durable ?

Les participants, à l'issue de la journée, avaient le sourire, impression confirmée par les réponses au questionnaire d'évaluation.



PRÉVENTION DES RISQUES ET DES POLLUTIONS

La DREAL favorise le partage d'expériences autour des risques naturels

Dans le cadre de son animation régionale, le service prévention des risques naturels et hydrauliques a organisé plusieurs séminaires ouverts largement aux divers acteurs concernés par les sujets d'actualité.

1. Pour mobiliser les acteurs et impulser des démarches partenariales intégrées de la prévention des risques inondation :

“La prévention du risque inondation : vers une intégration territoriale du risque”

co-organisé le 21 janvier à Lyon avec l'association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne pour dresser un tour d'horizon de diverses thématiques liées à la gestion des inondations (risque et urbanisme, prise en compte du ruissellement, surveillance, prévision et alerte de crue, prise en compte des activités agricoles) et permettre un retour d'expérience des collectivités locales sur ces sujets.

“Démarches de réduction de la vulnérabilité aux inondations”

(26 octobre à Lyon) pour mieux appréhender la mise en place d'un diagnostic global de vulnérabilité d'un territoire, identifier les facteurs de réussite pour passer de la phase étude à la phase opérationnelle et anticiper les difficultés de mise en œuvre.

2. Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels terrestres :

“La prise en compte du risque sismique dans les constructions” (21 juin à Chambéry et 27 juin à Clermont-Ferrand) pour sensibiliser les acteurs de la filière construction et initier l'élaboration en 2019 d'une démarche régionale sismique déclinant ainsi le cadre d'actions national pour la prévention du risque sismique.

Club risques en montagne (18 et 19 octobre à Chambéry) en mobilisant les divers acteurs de la montagne sur le massif alpin en lien avec la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3. Pour partager la connaissance entre acteurs de la crise inondation (préfecture, DDT, pompiers) sur les données et les outils SIG pour la gestion de la crise, et favoriser les coopérations dans ce domaine :

“Préparation et gestion de la crise inondation”, outils et bases de données pour l'anticipation des enjeux impactés : séminaire co-organisé le 19 novembre à Lyon avec l'état major interministériel de zone de défense sud-est.

Études de dangers

Les infrastructures de transport qui présentent des risques particuliers du fait du stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses ont l'obligation de mener des études de dangers. Dans la région, neuf infrastructures sont concernées. Il s'agit d'aires autoroutières (principalement situées dans la vallée du Rhône), de la gare de triage de Sibelin au sud de l'agglomération lyonnaise, de la plateforme de ferroutage de Bourgneuf-Aiton en Savoie et du port de Lyon Édouard Herriot.

L'année 2018 a été particulièrement chargée, puisque trois études de dangers ont été instruites par la DREAL, qui a ainsi pu déterminer les risques générés par ces activités.

Les services de l'État ont communiqué aux collectivités chargées de délivrer les permis de construire des informations précises, permettant le développement autour de ces infrastructures d'une urbanisation compatible avec le niveau de risque.



Cette connaissance plus fine des risques permet également la mise en place de mesures de réduction du risque à la source, ainsi que l'établissement de plans de secours.



Retour sur les épisodes de crues de janvier 2018



Dès le 2 janvier, un premier épisode de fortes précipitations (liées à la tempête Eléanore) a touché le bassin amont du territoire du service de prévision des crues (massifs des Vosges et du Jura). Le 4 janvier, six tronçons surveillés (Savoireuse, Ognon, Doubs amont, Allan, Loue et Ain) ont été placés en vigilance orange. Le maximum de l'activité a été observé le 5 janvier avec l'ensemble des tronçons en vigilance, excepté le Gier.

Un second épisode de plus grande ampleur s'est enchaîné dès la mi-janvier en occasionnant de nouveau des crues généralisées sur le bassin et mettant fortement le service de prévention des crues (SPC) à contribution entre le 16 janvier et le 6 février. Le 22 janvier en particulier, 20 tronçons étaient en vigilance dont sept au niveau orange et un au niveau rouge (la Loue), une première depuis la création de ce service.

Lors de ces deux épisodes de crues, près de 400 bulletins de prévisions (160 pour le 1^{er} évènement et 240 pour le second) ont été produits et diffusés.

Tous les prévisionnistes du service (soit douze avec les prévisionnistes de renfort) se sont mobilisés et ont contribué par la suite aux retours d'expérience.



Contribution du service prévision des crues Allier au radar Météo France

Un nouveau radar Météo France, co-financé par l'État, a été inauguré sur la commune de Saint-Rémy-de-Blot (63). Cet équipement vient améliorer la couverture radar dans le Massif central pour permettre un suivi en temps réel plus précis des épisodes pluvieux, notamment intenses, aux conséquences parfois importantes et quasi immédiates.

Les radars fournissent des mesures de précipitations spatialisées qui s'articulent avec les données recueillies au sol par les pluviomètres pour suivre les précipitations et affiner sur le court terme la prévision des pluies.

Avec le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations et les SPC concernés par les reliefs du Massif central, le SPC Allier a été impliqué dès fin 2013 dans la phase projet pour l'identification des besoins vis-à-vis des phénomènes de crues.

Lors de sa mise en fonctionnement à l'automne 2017, les prévisionnistes du SPC Allier ont participé à la phase de calibration du radar.

Depuis l'inauguration, le travail partenarial avec Météo France et la DGPR se poursuit dans la perspective d'un fonctionnement optimal du radar.



PRÉVENTION DES RISQUES ET DES POLLUTIONS

Achèvement du confortement du barrage du Pas du Riot (42)



Haut de 35 m, long de 154 m et d'une capacité de près d'un million de m³, le barrage du Pas du Riot sert à l'alimentation en eau potable et à la protection contre les inondations (creux préventif) de l'agglomération stéphanoise. Il a été construit en maçonnerie en 1878 sur la rivière le Furan.

Suite aux constats d'insuffisance de drainage et de capacité d'évacuation des crues, identifiés dès 2006, d'importants travaux de confortement (environ 6 M€) ont débuté en juin 2017 : reprise de l'étanchéité amont, drainage, injections en fondation, surtout mise en place d'une recharge aval en enrochements et construction d'un nouvel évacuateur de crues.

En 2018, afin de veiller à la stabilité de l'ouvrage durant les travaux, la DREAL a réalisé quatre inspections ou réunions sur le chantier et huit échanges de courriers suite aux difficultés du chantier : maîtrise de la cote du plan d'eau, conformité du chenal provisoire d'évacuation des crues, modification de la configuration du nouvel évacuateur de crue, édification de la recharge.

Après une douzaine d'années d'études, de réflexion et de réalisation de travaux, le barrage a désormais un niveau de sûreté totalement conforme aux exigences réglementaires.

Campagne quinquennale sur la prévention des risques industriels majeurs

L'article L.125-2 du code de l'environnement assure à chaque citoyen un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels il est soumis, qu'ils soient naturels ou technologiques. C'est pourquoi, une campagne d'information du public couvrant l'ensemble du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été lancée en 2018. Cette dernière concerne 122 sites industriels :

- 99 établissements SEVESO seuil haut et seuil bas ;
- 5 stockages de gaz souterrains ;
- 4 ouvrages d'infrastructure liée au transport de matières dangereuses ;
- 6 établissements effectuant des opérations sur des micro-organismes ou toxines hautement pathogènes ;
- 8 sites nucléaires soumis à PPI.

Cette campagne d'information concerne plus de 2,7 millions de personnes réparties sur 410 communes. Les documents, transmis entre octobre et décembre 2018, se déclinent sous la forme :

- de 22 brochures différentes, contenant 111 fiches établissements. Chaque brochure correspond à un bassin d'information ;



- d'une affichette rappelant les bons réflexes à adopter en cas d'alerte. 90 000 exemplaires de ces affichettes ont été distribués aux communes concernées.

Cette campagne s'inscrit dans la durée, sur cinq ans, avec plusieurs actions récurrentes dont la journée annuelle « Les bons réflexes ».



PRSE3 Auvergne-Rhône-Alpes

L'année 2018 a été marquée par l'approbation, le 18 avril, du 3^e plan régional santé-environnement par le préfet de région et le directeur de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Il constitue une feuille de route pour les quatre prochaines années afin de promouvoir un environnement toujours plus favorable à la santé et réduire les inégalités de santé d'origine environnementale dans notre région. Articulé autour de deux objectifs stratégiques, trois axes, et 19 actions, il porte l'ambition de mieux prendre en compte les incidences de l'environnement sur la santé dans l'ensemble des politiques publiques.

Après de longs mois de travaux pilotés par le pôle RCSE (risques chroniques, santé et environnement) du service PRICAE (prévention des risques industriels, climat air énergie) en étroite partenariat avec l'ARS et le SGAR, le plan régional a été construit avec de nombreux partenaires, réunis notamment lors des conférences régionales santé-environnement en janvier et septembre 2017. Ils seront régulièrement mobilisés dans le même cadre pour contribuer à sa mise en œuvre.

Le 3^e plan régional propose des outils structurants pour aider les collectivités locales à intégrer la santé-environnement dans leurs politiques et leurs pratiques. L'ensemble des services et des unités de la DREAL sont parties prenantes à sa mise en œuvre.

Le plan régional apportera, tout au long de sa mise en œuvre, des éléments d'actualité dans le domaine de la santé environnementale, les données de suivi du PRSE et ses réalisations.



Les premiers travaux mis en œuvre ont été présentés aux membres de la « communauté régionale santé-environnement » lors de la 3^e conférence régionale santé-environnement présidée par le préfet de région et le directeur général de l'ARS, le 11 octobre 2018.

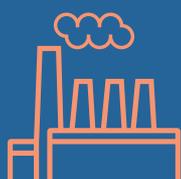
Une centaine de personnes était présente pour partager l'avancement des premiers travaux lancés depuis l'adoption du PRSE3. Les 19 actions du plan ayant démarré, un focus a été présenté sur plusieurs d'entre elles par leurs pilotes respectifs. D'autres partenaires ont également témoigné de leurs initiatives en santé-environnement, exemples concrets d'actions répondant au PRSE3.

Les échanges avec les participants ont permis de présenter comment le PRSE3, par sa transversalité, prévoit de répondre à leurs préoccupations ciblées.

Le PRSE3 fait l'objet d'un site internet dédié depuis août 2017 : www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr.

La 4^e conférence régionale santé-environnement est quant à elle, programmée le 11 juin 2019.

CHIFFRES CLÉS Panorama de l'action ICPE



2943 établissements autorisés dans la région



1656 visites d'inspections menées en 2018



231 mises en demeure arrêtées



69 Procès verbaux dressés



84 arrêtés d'autorisation signés



EAU, NATURE, PAYSAGES

Inscription de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO

Après un long processus engagé il y a plus de dix ans, le bien naturel « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - Faille de Limagne » a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2018 pour sa valeur géologique, sur un périmètre de 40 000 hectares.

Cette candidature a été portée par le conseil départemental du Puy-de-Dôme et présentée par la France avec le soutien et l'appui technique de nombreux acteurs, en particulier des services de l'État (préfecture, DREAL, DDT).

La France compte aujourd'hui 44 biens UNESCO - dont huit en Auvergne-Rhône-Alpes - mais il s'agit du premier inscrit sur la liste au



titre des biens naturels, situé en France métropolitaine. La Valeur Universelle Exceptionnelle qui fonde l'inscription du Bien réside dans la capacité, sur un même lieu, à apprécier un phénomène géologique majeur : la rupture d'un continent (présence d'une grande faille, d'un bassin d'effondrement, d'un remarquable alignement de volcans et d'un plateau surélevé).

Cette inscription n'est cependant pas acquise une fois pour toutes, et rapidement, tous les acteurs se sont mobilisés pour mettre en œuvre le plan de gestion et les engagements pris auprès de l'UNESCO, notamment sur les carrières ou la protection de la montagne de la Serre.

Les inspecteurs de l'environnement ont échangé avec le juge administratif

Comment le juge administratif forge son appréciation sur une étude d'impact, l'importance du respect du contradictoire, la légalité des sanctions administratives ? Autant de questions débattues avec les magistrats de la chambre chargée des affaires environnementales du tribunal administratif de Lyon, M. Zupan, président, et M. Gilbertas, magistrat, lors de la rencontre des inspecteurs de l'environnement du 23 janvier 2018 à la DREAL.

Cette journée regroupait plus de 100 agents de l'ensemble de la région venant des DDT, des DDPP et de la DREAL, intervenant en police de l'eau, de la nature et des sites et des installations classées.

Au-delà des points clés révélés par les contentieux en matière d'environnement, les magistrats ont livré leur analyse sur les questions



© Sylvain Giguet, Terra

des inspecteurs, issues notamment d'un travail en atelier sur des cas pratiques tirés de la jurisprudence et sur l'échange de pratiques entre inspecteurs.

Ce temps d'échanges a permis aux participants d'approfondir leurs compétences, de partager et de s'interroger sur leurs pratiques, et de mieux appréhender les décisions du juge.

Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Le préfet de région a arrêté le 19 juillet 2018 le 6^e PAR. Ce programme d'actions régional, pris en application de la directive « nitrates » s'inscrit en complément du programme d'action national dont il précise et renforce certaines des mesures :

- périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés ;
- limitation de l'épandage des fertilisants pour une fertilisation azotée équilibrée ;
- couverture végétale pour limiter les fuites d'azote en période pluvieuse ;
- maintien de bandes végétalisées permanentes le long des cours et plans d'eau.

La signature du PAR est l'aboutissement d'un travail qui a commencé en juillet 2017, co-piloté par la DRAAF et la DREAL, et qui a nécessité de nombreux échanges avec les acteurs, dont la profession agricole. Il est en vigueur pour 4 ans.



Une plateforme pour la faune invertébrée

Soutenu dès son origine par la DREAL, le pôle d'information sur la faune invertébrée a été créé en 2018 à l'initiative de l'association Flavia. Après une phase de préfiguration qui s'achève en 2019, ce pôle abrite désormais la plateforme de référence sur la faune invertébrée (insectes, arachnides, mollusques...) en Auvergne-Rhône-Alpes : www.pole-invertebres.fr

Ses objectifs visent en priorité :

- à centraliser et diffuser les informations naturalistes sur les invertébrés afin de faciliter leur prise en compte dans les différents projets pouvant les impacter ;
- à fédérer les acteurs impliqués dans la connaissance et la conservation de ces espèces et à favoriser les échanges entre les spécialistes ;
- à communiquer auprès de tous les publics (élus, administrations, gestionnaires, grand public...) afin de les sensibiliser sur les enjeux de conservation de cette biodiversité qui reste assez mal connue.

Au même titre que le pôle d'information sur la flore et les habitats piloté par les deux conservatoires botaniques nationaux de notre territoire régional, le pôle sur les invertébrés constitue aujourd'hui un nouveau pilier du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) décliné en Auvergne-Rhône-Alpes.



Iberochloe tagis © Yann Baillet, 2018

Confiance renouvelée pour le laboratoire d'hydrobiologie bi-sites de la DREAL

Depuis fin mai 2017, le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL fonctionne en mode fusionné, avec un seul et même système qualité appliqué sur les sites de Clermont-Ferrand et Lyon.

Suite à l'audit de surveillance mené en avril 2018, le Cofrac a confirmé l'aptitude du laboratoire d'hydrobiologie à produire un service fiable. Il a également prononcé le maintien des accréditations du laboratoire pour les paramètres invertébrés et diatomées (Accréditations Cofrac Essais n°1-6182 et 1-6501, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr), nécessaires pour obtenir l'agrément du ministère, apportant donc toute légitimité au laboratoire pour assurer l'ensemble de ses missions :

- production de données en régie ;
- qualification des données d'état écologique ;
- contrôle des prestataires des agences de l'eau ;
- contribution à la mise au point ou l'évolution de méthodes hydrobiologiques en cours d'eau et plans d'eau.

Au quotidien, le laboratoire de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes apporte son expertise et participe notamment, en appui aux agences de l'eau et à la direction de l'eau et de la biodiversité, à la surveillance biologique des milieux aquatiques de la région en vue de l'évaluation de l'état des eaux conformément à la directive cadre sur l'eau : près de 600 stations en cours d'eau et 73 plans d'eau font ainsi l'objet d'un suivi régional annuel.





Le plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage

L'année 2018 a été marquée par la publication mi-février du plan national d'action 2018-2023 (PNA) sur le loup et les activités d'élevage.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a pris une part active aux côtés du préfet de région, préfet coordonnateur national pour le loup et les activités d'élevage, dans le pilotage des actions du PNA. Elle a ainsi apporté son appui à près de 50 DDT(M) pour un déploiement harmonisé des mesures prévues. Elle a également contribué à la prise des décisions par le cabinet du Premier ministre en réunions interministérielles.

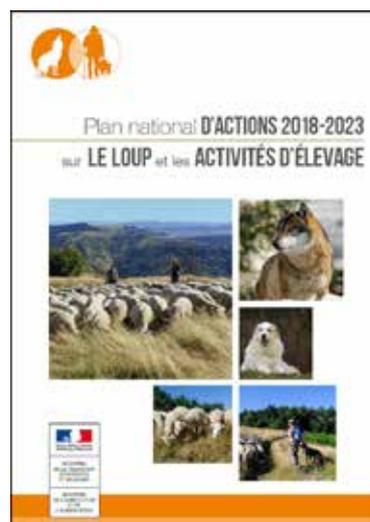
Elle est notamment intervenue dans la mise en application des nouvelles modalités cadres d'intervention sur la population de loups et dans l'élaboration du nouveau dispositif d'indemnisation des dommages sur les troupeaux domestiques.

Les trois agents de l'unité loup de la DREAL ont assuré au quotidien leurs missions de coordination : publication de six numéros de la lettre bimestrielle *Infoloup*, animation des DDT(M), participation à une cinquantaine de comités départementaux et réunions techniques, appui juridique et conseils aux services.

En 2018, dans 32 départements et six régions, environ 12 500 animaux domestiques ont été victimes d'actes de prédation pour lesquels la responsabilité du loup n'a pu être écartée.

Le montant total des indemnités versées aux éleveurs, supporté par le budget du ministère, devrait être compris entre 3,8 et 3,9 M€.

Entre 2017 et 2018, l'effectif de la population de loups a progressé d'environ 20% pour atteindre 430 individus. 51 spécimens de loups ont été détruits volontairement : 47 par des tirs autorisés par les préfets de département et 4 par braconnage.



Journée poissons grands migrateurs

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

La journée poissons grands migrateurs (anguilles, aloses, lamproies) du 16 novembre 2018 a permis de faire un diagnostic sur l'état actuel des populations dans le bassin Rhône-Méditerranée et de partager les expériences sur la restauration de la continuité écologique. Un état des lieux de la connaissance de ces poissons a été présenté ainsi que les actions de sensibilisation existantes. Très riche en retours d'expériences, cette journée a permis l'expression des acteurs des territoires sur les travaux menés pour la reconquête des axes de migrations de ces poissons, les difficultés rencontrées et les solutions testées.

La nécessité de l'adaptation du message aux cibles a été évoquée, avec un message « espèce » à destination du grand public et un message « territoire » pour les acteurs. Le besoin d'une stratégie de communication de bassin a émergé de cette journée avec des messages facilement transposables, la création d'un réseau d'opérateurs, et l'intérêt de mettre la connaissance à disposition de tous les acteurs.



Inondation, vers une culture accrue

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Le 11 décembre 2018 s'est tenue à Avignon la journée "Inondation, vers une culture accrue", organisée par la DREAL, pilote du volet "Inondations" du plan Rhône, avec le soutien de l'Union Européenne et des partenaires du plan Rhône.

15 ans après l'inondation catastrophique qui a frappé les territoires rhodaniens, en décembre 2003, cet événement, présidé par le préfet du Vaucluse et en présence de grands élus du territoire, a réuni 200 participants d'horizons professionnels et géographiques variés – acteurs du territoire et de la gestion de crise, élus et services techniques, établissements d'enseignement et de recherche, structures d'éducation à l'environnement, structures culturelles et artistiques.



Résolument axée sur l'innovation culturelle, artistique et numérique, cette journée a abordé la culture du risque au travers de témoignages en réunion plénière, de tempêtes de cerveaux en ateliers, ainsi que via l'expérimentation de projets, jeux sérieux et visite d'Avignon. Autant de formats pour favoriser les échanges et construire des ponts entre les participants.

La journée, construite de façon partenariale avec l'appui du laboratoire d'innovation Archipel, a permis d'appréhender le thème du risque à travers différents prismes pour valoriser les initiatives et tracer collectivement les pistes à approfondir, par exemple en milieu scolaire, pour les professionnels et acteurs économiques, et pour la préparation à la crise.

Vers un nouveau SDAGE et un nouveau PGRI

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Alors que la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée est arrivée à mi-parcours, leur révision s'est enclenchée dès le printemps 2018. Le service Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône de la DREAL, avec les DDT, l'agence de l'eau et les autres DREAL concernées, a élaboré puis mis en consultation les documents préparatoires ainsi que les programmes de travail pour le SDAGE, à partir du 2 novembre 2018. Les questions importantes en matière de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau soulignent les progrès accomplis et recommandent de poursuivre et renforcer la mobilisation en privilégiant les actions aux « coûts les plus efficaces » pour atteindre le bon état des eaux. Les questions importantes de gestion des risques d'inondation visent à interroger la connaissance et la mobilisation des acteurs sur la stratégie du PGRI et à identifier les besoins d'évolution.





CHIFFRES CLÉS

Police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône



1600 km de cours d'eau

environ 40 systèmes d'endiguement



18 microcentrales



23 aménagements pour la navigation sur la Saône



4350 points de prélèvements



158 systèmes d'assainissement dont 85 de plus de 2000 équivalents-habitants

L'activité 2018 est restée soutenue avec :



100 décisions instruites dont 11 autorisations et 39 dossiers de déclaration



99 contrôles réalisés en matière de police de l'eau dont 97 % étaient non conformes



20 pré-instructions ou cadrages de dossiers en amont de l'engagement des procédures administratives.



390 avis émis pour la prise en compte des enjeux des milieux aquatiques



Lancement des études technico-économiques pour l'élaboration du Plan de gestion de la ressource en eau de la nappe de Péage de Roussillon



Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



Le foncier : une ressource à préserver

Afin d'engager l'ensemble du territoire dans les politiques publiques de transition écologique et énergétique, les services de l'État ont travaillé à l'élaboration d'un document pédagogique homogène pour l'État dans toute la région s'agissant de la gestion économe du foncier.

Construite à partir des constats locaux, cette publication vise à partager l'intérêt d'une politique de gestion économe du foncier et propose un nouveau modèle de développement, à décliner dans les documents d'urbanisme, autour de trois leviers :

- mobiliser les espaces déjà urbanisés ;
- conforter la connaissance fine du territoire et des besoins ;
- façonner des projets durables et de qualité.



Réflexion collective pour la révision des chartes des parcs naturels régionaux Chartreuse, du Massif des Bauges et du Vercors



Les trois parcs naturels régionaux de la Chartreuse, du massif des Bauges et du Vercors s'engagent dans la révision de leur charte, leur document de référence. À l'initiative du préfet de région, les services de l'État, du conseil régional et des parcs naturels régionaux se sont réunis en séminaire à Voiron le 12 octobre. Cette rencontre fut l'occasion pour tous ces acteurs de découvrir ou redécouvrir la démarche de révision des chartes, de rencontrer les acteurs et partenaires de ces trois territoires et de partager leurs expériences.

Introduite par les sous-préfets coordonnateurs de ces démarches, la matinée a été rythmée par les interventions successives de la Région, de la DGALN, de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux et des directeurs des parcs concernés.

Une matinée riche en informations et marquée par un appel à l'innovation, à l'ambition, à l'interministérialité et l'interdépartementalité. Avant de poursuivre par un après-midi à l'atmosphère studieuse et décontractée où les participants ont été invités à réfléchir ensemble et œuvrer à l'émergence d'un vivier de bonnes pratiques. Une première pierre à l'édifice dans la construction d'un réseau et pour la rédaction des futures chartes.





INFRASTRUCTURES, CONTRÔLE DES TRANSPORTS ET DES VÉHICULES



Contrôles routiers : la pollution est aussi sanctionnée

Le dispositif AdBlue permet de réduire le volume d'oxydes d'azote en sortie des pots d'échappement des véhicules à moteur diesel. Cette technologie, qui utilise un additif liquide, permet de limiter les émissions polluantes des camions et de respecter les normes européennes anti-pollution. Certains transporteurs peu scrupuleux sont tentés d'utiliser des dispositifs de neutralisation de l'AdBlue vendus sur internet à faible coût afin d'augmenter la rentabilité de leurs véhicules et être plus concurrentiels (gain d'environ 3 000 €/an et par véhicule).

En 2018, les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL ont mené plusieurs opérations spécifiques de contrôle sur route.

786 véhicules lourds ont été contrôlés. 94 présentaient, soit une panne (43), soit une fraude (51) sur le dispositif AdBlue. Ainsi, 12% des véhicules contrôlés étaient en infraction et rejetaient dans l'atmosphère une quantité d'oxyde d'azote inacceptable.

La fraude à l'AdBlue est passible d'une amende délictuelle de 7 500 € à laquelle s'ajoutent les frais de remise en état du véhicule (pouvant atteindre jusqu'à 7 000 €).

Chaque année, environ 1 500 opérations de contrôle, permettant le contrôle de 12 000 véhicules (poids lourds, véhicules légers, autocars), sont réalisées en région Auvergne-Rhône-Alpes par les contrôleurs des



transports terrestres de la DREAL en collaboration avec les forces de l'ordre afin :

- de contribuer à la sécurité routière ;
- de faire respecter les conditions de travail dans le secteur des transports, en contrôlant l'application de la réglementation sociale européenne ;
- d'assurer la régulation économique de la profession du transport routier, c'est-à-dire veiller à ce que les réglementations applicables soient respectées de tous, pour que les conditions de concurrence soient uniformes.

Ces contrôles routiers sont complétés par des contrôles menés au sein des 9 900 entreprises de transport routier de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Environ 500 entreprises sont contrôlées chaque année.

Le contrôle technique périodique des véhicules évolue



Depuis le 20 mai 2018, les règles du contrôle technique ont changé. Cette évolution du contrôle technique, la plus significative depuis près de quinze ans, a pour objectif de permettre de réduire les impacts environnementaux, d'améliorer l'information des propriétaires de véhicules et de renforcer la sécurité routière pour l'ensemble des usagers.

Elle correspond à la transposition en droit français d'une directive européenne de 2014. Parmi les principaux changements, pour les véhicules légers, un peu plus de points de contrôle et trois niveaux de défaillance : mineures, majeures et critiques. En cas de défaillance critique, la validité du contrôle est limitée au jour du contrôle.

La DREAL a accompagné la mise en œuvre de cette réforme dans le cadre de sa mission de surveillance et d'instruction des demandes d'agrément des contrôleurs et des centres.

Multiplés mises en services d'opérations routières pilotées par la DREAL



L'activité de maîtrise d'ouvrage routière a été tout particulièrement marquée en 2018 par les mises en service de plusieurs opérations : le contournement du Puy-en-Velay en Haute-Loire, l'aménagement à 2x2 voies de la RN82 entre Neulise et Balbigny dans la Loire, et la bretelle d'Irigny sur l'échangeur entre l'A450 et l'A7 dans le Rhône. En parallèle, la liaison A89-A6 a également été achevée. Si sa réalisation a été portée par un concessionnaire autoroutier, la déclaration d'utilité publique a été obtenue par la DREAL en 2015. Ces mises en service sont de belles occasions d'apprécier le fruit de plusieurs années de travail.

CONTOURNEMENT DU PUY-EN-VELAY

Madame Élisabeth BORNE, ministre des Transports, a procédé le 13 juillet 2018 à l'inauguration du contournement du Puy-en-Velay, dans le département de la Haute-Loire, en présence des représentants des collectivités co-financeuses (Conseil départemental, Conseil régional et Communauté d'agglomération). Quelques 300 personnes ont pu assister à la cérémonie de coupure du ruban avec, en toile de fond, une vue magnifique sur la nouvelle entrée de ville du Puy-en-Velay. Ce moment, qui fera date dans l'histoire du territoire ponot, fut également une opportunité pour les élus présents d'échanger avec la ministre sur les bénéfices de cet aménagement dont le chantier de huit ans fut l'un des plus importants en France pour le contournement d'une ville, avec un montant total de 194 M€ pour près de 10 km de 2x2 voies. Le contournement a ensuite été mis en service le 16 juillet 2018 au matin.



A450-A7 – BRETELLE D'IRIGNY

Une nouvelle bretelle sur l'A7 a été mise en service le 29 novembre 2018. Située sur les communes de Pierre-Bénite et d'Irigny, elle permet d'accéder à l'A7 en direction du centre de Lyon à partir du réseau local.

La création de cette bretelle avait pour objectif de fluidifier la section terminale de l'A450 en la délestant du trafic local, provenant notamment de Pierre-Bénite et d'Irigny. Au-delà de l'amélioration des conditions de circulation routière, ce projet s'inscrit dans une démarche multimodale, par l'aménagement d'une voie verte permettant le franchissement du Rhône pour les modes doux. En outre, cette bretelle sera empruntée par les futurs bus Express du SYTRAL entre le pôle d'échanges d'Yvours et le centre de Lyon.

Inscrite au CPER 2015-2020 et cofinancée à parts égales par la Métropole de Lyon, la Région et l'État pour un coût de 4,5 M€, la bretelle a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL et la maîtrise d'œuvre de la DIR Centre-Est.

RN82 NEULISE-BALBIGNY

L'aménagement à 2x2 voies de la RN82 entre Neulise et Balbigny, dans le département de la Loire, a été mis en service le 6 juillet 2018. Il s'agit du maillon le plus au sud du projet global d'aménagement de la RN7 et de la RN82 entre Cosne-sur-Loire (Nièvre) et Balbigny, qui s'inscrit lui-même sur l'axe historique entre Paris et Lyon. Cette réalisation d'un montant global de 48 M€ permet d'offrir plus de sécurité et de confort à l'utilisateur sur une section de 4,5 km supportant un trafic de 16 000 véhicules par jour environ, dont un taux très élevé de 23% de poids lourds. L'agglomération de Roanne est désormais entièrement reliée à 2x2 voies à sa préfecture, via l'A72, et aux agglomérations lyonnaise et clermontoise via l'A89.



VIE INTERNE DE LA DREAL

La DREAL développe sa capacité de résilience

Le plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » de 2011 demande aux administrations d'organiser la continuité de leur activité.



Dans le cadre de ces exigences, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré un plan de continuité d'activité (PCA), dit « tous risques », adopté le 18 décembre 2018. L'objectif est de minimiser les impacts d'une crise impactant le fonctionnement de la DREAL en assurant la continuité de ses missions essentielles.

Parmi les 83 missions essentielles identifiées, 58 ne peuvent être interrompues au-delà de cinq jours.

Ce PCA permet de se préparer à des événements de natures différentes (anthropique, naturelle, technologique ou technique) ayant pour conséquence des dysfonctionnements sur les ressources concourant au fonctionnement des différentes implantations de la DREAL.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est certifiée ISO 9001 version 2015

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



En avril 2018, un audit externe a été mené par la société AB Certification pour évaluer et valider le système de management par la qualité (SMQ) mis en place par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Deux auditeurs externes

sont allés à la rencontre de la direction, de la mission qualité, des pilotes de processus, des chefs de services, des chefs de pôles, des agents sur les sites de Lyon, de Clermont-Ferrand et de Valence. Ils ont également échangé avec certaines de nos parties intéressées dont la DIRCE, quelques entreprises ICPE et le conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Une vingtaine de points forts ont été relevés dont les plus marquants sont :

- l'engagement de la direction et l'implication des agents ;
- un SMQ conçu avec pragmatisme dans le but d'être un véritable outil d'amélioration de la performance ;
- la mise en place de processus transversaux ;
- la création des sept réseaux métiers ;
- les écoutes stratégiques, métiers et internes ;
- le livret d'accueil et la journée des nouveaux arrivants ;
- la gestion des incidents par un outil approprié.

CHIFFRES CLÉS Secrétariat Général

Une grande diversité de profils : le secrétariat général gère plus de 1000 agents répartis dans **30 corps** administratifs et techniques, de l'agriculture, de l'aménagement, des transports terrestres et des mines.



Le pôle technologie de l'information assure la maintenance de **2 600 postes informatiques** et gère **85 sites** en tant que pôle mutualisé pour les 2 Directions interdépartementales des routes.

La DREAL participe à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE) est un dispositif réservé aux jeunes de moins de 28 ans sans diplôme ni qualification professionnelle ou titulaire d'un diplôme d'un niveau inférieur au baccalauréat, ou aux chômeurs de longue durée de plus de 45 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

Il permet de bénéficier d'un contrat en alternance de 12 à 24 mois à temps plein, sur un poste de catégorie C. Le titulaire peut ainsi à la fois s'intégrer dans une communauté de travail et acquérir une qualification en lien avec l'emploi exercé. À l'issue de ce parcours de professionnalisation, le PACTE permet d'être titularisé.

La DREAL a été l'un des deux premiers services du ministère à s'engager dans ce dispositif et a organisé le recrutement de cinq personnes pour le compte de la zone de gouvernance. Après une procédure de recrutement rigoureuse, 5 contrats ont été signés en fin d'année : trois à la DREAL, un à la DIR CE et un à la DIR MC. Un retour d'expérience a été partagé avec le ministère pour améliorer l'accès des candidats à l'information et au recrutement.

Élections professionnelles : une organisation complexe

La fin de l'année a été marquée par l'organisation des élections professionnelles pour la DREAL et tous les services de la zone de gouvernance.

Plusieurs scrutins ont été organisés, pour des instances locales et nationales, pour trois ministères dont dépendent les agents de la zone de gouvernance : ministère de la transition écologique et solidaire, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ministère des finances.

Le secrétariat général de la DREAL et le service pilotage, animation et ressources humaines régionales ont conjugué leurs efforts pour organiser huit scrutins simultanés, à l'urne, par correspondance, ou par voie électronique, selon les préconisations de chaque ministère.

CHIFFRES CLÉS Pilotage, Animation et Ressources Humaines Régionales

Le service assure la répartition et la gestion des effectifs cibles pour les services de la zone de gouvernance Auvergne-Rhône-Alpes, soit **3 828** Équivalents Temps Plein.



Le service assure la gestion administrative de la carrière, de la paie et la retraite de **3 621** agents de catégories B et C en poste dans plus de 20 services du MTES et MCTRCT en région.



Extension raisonnée d'une installation de stockage

HAUTE-LOIRE



Le site de stockage de déchets non dangereux de Monistrol-sur-Loire, exploité en régie, constitue l'équipement d'accueil des déchets ménagers et assimilés (non dangereux) d'une grande partie du département.

L'autorisation d'une extension géographique, intégrant la création d'un nouveau casier de stockage d'une surface de 3,9 ha et d'une capacité totale de 575 000 t a abouti fin 2018 après trois ans d'une procédure itérative d'amélioration du projet.

L'action de la DREAL, dans le cadre d'une procédure coordonnée au titre de l'inspection des installations classées, a conduit à ce que le projet prenne en compte de façon aboutie les enjeux environnementaux (en particulier en ce qui concerne les eaux et les milieux, la commodité du voisinage, l'intégration dans le paysage) tout en replaçant le site dans un contexte de réduction

des quantités de déchets admissibles programmée par la loi. La réalisation de cette extension apportera une solution de traitement de proximité pour les années à venir.

2012-2018 : 6 années et 12 plans de prévention des risques technologiques approuvés

ISÈRE

Tout juste 6 années se sont écoulées entre l'approbation, en Isère, du premier PPRT (pour l'établissement PCAS à Bourgoin-Jallieu) et du dernier PPRT (pour l'établissement TITANOBEL à Saint Quentin sur Isère).

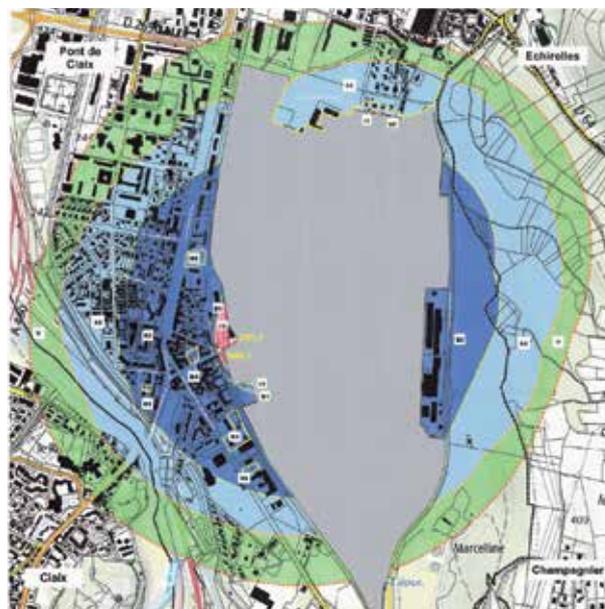
Entre temps, 10 PPRT ont été approuvés, notamment pour les quatre plateformes chimiques du département (Roussillon en juillet 2014, Jarrie en mai 2015, Pont de Claix en juin 2018 et Saint Clair en juillet 2018).

Roussillon (soldé en 2018) et Jarrie (repris en 2018) permettent au département de l'Isère de disposer d'un premier retour d'expérience concernant les travaux dans les logements. Même si cette mise en œuvre relève désormais majoritairement de la responsabilité des collectivités territoriales, la collaboration avec la DDT va se poursuivre pour accompagner les collectivités dans l'après PPRT.

En application de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, l'élaboration des PPRT avait commencé dès le début des années 2000 par l'instruction de très nombreuses études de danger des établissements Seveso Seuil Haut concernés. Elle a permis de réduire les risques à la source par les mesures complémentaires prescrites aux exploitants, et par les mesures supplémentaires, d'un montant total d'environ 200 M€, prescrites spécifiquement à deux exploitants (Vencorex et Arkema) et financées en partie par l'État.

Il reste maintenant à poursuivre la mise en application des différents règlements de tous ces PPRT, pour les logements (travaux et quelques expropriations), les activités (informations), et les infrastructures.

Les deux programmes d'accompagnement des risques industriels expérimentaux (PARI) pour les PPRT de



Mise en sécurité des résidus d'une laverie de minerai de plomb

PUY-DE-DÔME

Le secteur de Pontgibaud a été au XIX^e siècle le siège d'importantes mines de plomb argentifère. Les activités minières ont laissé dans le secteur quatre sites de stockage de résidus issus du traitement du minerai.

Ces dépôts historiques présentent de fortes concentrations en métaux (essentiellement du plomb et à degré moindre du zinc, de l'argent et de l'arsenic). Dans le cadre de ses responsabilités au titre de l'après-mines, l'État prend en charge la mise en sécurité des anciens sites miniers en s'appuyant sur la DREAL et le BRGM aux fins de réduire l'exposition des populations et de mettre fin à la dispersion de la pollution.

Les travaux de mise en sécurité ont été réalisés entre 2013 et 2018, d'abord sur le site de Pontgibaud puis en 2017 à Saint-Pierre-le-Chastel et enfin durant l'été 2018 sur le dépôt de Barbecot (commune de Chapdes Beaufort).

Sur ce dernier chantier, les résidus contaminés en plomb ont été remodelés en un profil stable, confinés sous une couverture de matériaux sains permettant de supprimer l'érosion.

Des ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été mis en place contribuant également à supprimer l'entraînement des résidus dans la Sioule.



S'exercer pour apprendre

ALLIER

16 inspecteurs des installations classées de la DREAL ont participé, le 18 octobre 2018, à un exercice accident à la carrière des Malavaux de Cusset.

Cet exercice est organisé périodiquement, dans le cadre de l'habilitation des inspecteurs de la DREAL au titre de la santé et de la sécurité en carrière. En 2018, c'est la société GBA (groupe LAFARGE-HOLCIM) qui a accueilli les inspecteurs sur sa carrière de Cusset (03).

L'objectif retenu est une mise en situation qui permet d'appréhender la manière de conduire une enquête accident, de retracer son déroulement et d'en analyser les causes. Cet exercice a été également l'occasion, pour le service départemental d'incendie et de secours et la police nationale, de mettre en pratique leurs procédures.

Les inspecteurs ont par ailleurs reçu la visite du procureur de la république de Cusset qui a apprécié cette initiative, la qualité et le sérieux des échanges.





Le PPA de la vallée de l'Arve

HAUTE-SAVOIE

Le plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA1) a été approuvé le 16 février 2012 et porte sur un territoire couvrant 41 communes, du pays rochois à la vallée de Chamonix.

Ce plan a été mis en révision en juillet 2017 - du fait notamment que ce territoire était toujours visé par le contentieux européen sur la qualité de l'air concernant les particules fines et les oxydes d'azote - afin d'aboutir à un PPA2.

Grâce à un travail partenarial associant l'ensemble des acteurs du territoire (élus, associations, secteurs émetteurs, citoyens), un plan d'actions a été élaboré puis validé avant de recevoir un avis favorable de la commission d'enquête suite à la consultation du public.

Ce plan d'actions se fixe des objectifs ambitieux afin de respecter à l'échéance du PPA2 les valeurs limites applicables en matière de qualité de l'air, et d'un point de vue sanitaire.

La mise en œuvre de ces actions reposera également sur un nouveau modèle de gouvernance associant, aux



Usine sgl carbon à Passy située dans le périmètre du ppa de la vallée de l'arve ayant mis en œuvre en 2018 des actions de réduction de ses émissions canalisées et diffuses (poussières et hap)

côtés de l'État, les collectivités impliquées dans l'amélioration de la qualité de l'air. Une commission locale de l'air (CL'AIR) présidée par le préfet est mise en place ; elle s'appuie sur deux vice-présidents : l'un du conseil régional et le second du conseil départemental. Elle permet de poursuivre le travail partenarial engagé et d'assurer un suivi en continu de la mise en œuvre du plan d'actions.

Le coût des différentes actions envisagées est estimé à un peu moins de 20 M€ et le financement est apporté par l'État et ses opérateurs à hauteur de 6,7 M€ ainsi que par le conseil régional, le conseil départemental et les EPCI du territoire de la vallée de l'Arve (près de 50 %). Le PPA2 a été approuvé fin avril 2019.

Explosion de feux d'artifices

LOIRE

Une explosion suivie d'incendie a eu lieu le 10 juillet 2018 dans la commune de Mars. Des artifices de divertissement en cours de montage ont explosé, entraînant l'incendie du garage et de dépendances d'une maison d'habitation. Le bilan est très lourd : un décès et un blessé très grave.

Les dégâts aux bâtiments sont très importants, comme en témoigne la photo. Selon les constats et témoignages recueillis par l'inspection auprès de l'un des artificiers, les

matériels de plusieurs spectacles pyrotechniques de la région étaient entreposés dans ce bâtiment sans autorisation.

Au moment de l'accident, le montage de systèmes d'allumage sur les artifices était en cours ; l'origine du sinistre n'est pas identifiée. L'inspection a apporté son assistance à la gendarmerie, dans le cadre de la procédure judiciaire ouverte, pour la recherche des causes. Le préfet de la Loire a, sur proposition de la DREAL, rappelé à tous les maires du département leurs obligations en matière de spectacles pyrotechniques.



Déchets inertes

DEUX SAVOIE

Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie font face aujourd'hui à un manque d'exutoires pour l'élimination des déchets inertes, notamment pour le stockage des déblais de terrassement non valorisables. Ce déficit est encore plus marqué en Haute-Savoie compte tenu de la forte activité de la construction liée à l'évolution démographique de ce département (environ 10 000 habitants/an).

Cette situation conduit soit à des dépôts sauvages coûteux pour la collectivité et souvent nuisibles à l'environnement, soit à des demandes au titre du code de l'urbanisme pour stocker ces déchets sur des terrains agricoles ou naturels, sous couvert d'aménagements dont l'utilité n'est pas toujours démontrée.

Aussi, afin d'inciter à la mise en place de nouvelles Installations de Stockages de Déchets Inertes (ISDIs), dont le nombre est aujourd'hui très insuffisant, les préfets des deux départements ont adressé, au cours de l'année 2018, sur proposition de la DREAL, des courriers aux maires ou présidents d'EPCI leur rappelant les règles et points de



vigilance à observer. Ils ont par ailleurs attiré l'attention sur les différentes mesures à prendre permettant de lever les difficultés rencontrées pour l'ouverture de telles installations relevant d'une procédure d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées.

Il convient de souligner que le principal obstacle à l'ouverture de nouvelles ISDIs est aujourd'hui la non compatibilité des documents d'urbanisme existants (PLU/PLUi). Des modifications de ces documents, qui sont à l'initiative des maires ou présidents d'EPCI, sont donc à effectuer préalablement à toute demande d'enregistrement.

Instruire dans un délai contraint une autorisation à forts enjeux

RHÔNE



La société Goodman est un acteur mondial de l'immobilier industriel. Dans le cadre du développement de l'aéroport, sur la commune de Colombier-Saugnieu, elle a présenté un projet de création d'un important entrepôt.

Ce projet, composé d'un bâtiment principal d'environ 50 000 m² sur trois niveaux, s'étend sur une parcelle de 21,35 ha. Compte-tenu de la nature et du volume des activités, il relève de l'autorisation environnementale.

L'ampleur du projet et de ses enjeux a conduit la DREAL à un travail conséquent en mode projet sur différents volets comme l'impact sur le radar de l'aéroport, la biodiversité, le paysage, les déplacements, la gestion des eaux pluviales et la prévention des risques technologiques. Il a ainsi mobilisé de nombreux services : DREAL, DGAC, DDT et SDMIS. Grâce à la mobilisation de tous, cette autorisation a été délivrée en six mois, ce qui représente un délai relativement court pour ce type de procédure.





Nouveau site de démantèlement des rames TGV Atlantique

Ain

NEOM est une filiale de Vinci Construction France. Elle est spécialisée dans le curage, le retrait d'amiante, la logistique de chantier et la démolition. Elle s'est associée à la société aindinoise SME (Société Métallurgique d'Épernay) spécialisée dans le désamiantage, et la démolition de matériel ferroviaire réformé. Ce consortium a remporté le marché concernant le démantèlement de 104 rames de TGV Atlantique.

Pour cela, un nouveau site de désamiantage/démantèlement de matériels ferroviaires sera installé sur l'ancien camp militaire ESCAT à Ambronay. L'unité départementale de l'Ain de la DREAL a instruit sa première autorisation environnementale de l'Ain unique selon la nouvelle réglementation sur ce dossier. Le site, actuellement en cours de construction, est



autorisé depuis le 12 octobre 2018 et devrait ouvrir ses portes en fin d'année 2019.

Une attention toute particulière a été portée sur des rejets d'amiante avec notamment une ultrafiltration sur les rejets (eau et air).

Incendie Allopneu

DRÔME

En août 2018, un violent incendie a ravagé l'une des 14 cellules de l'entrepôt de stockage de pneumatiques LOG FOR YOU (Allopneu). Cet incendie, qui a mobilisé plusieurs centaines de pompiers, a généré d'importantes fumées noires, et plus de 100 000 pneus ont été consumés.

Les études demandées par l'inspection lors de l'autorisation de l'entrepôt, puis lorsque l'usage de la plateforme a été connu, concluaient à l'absence de risques toxiques à l'extérieur du site. Ces données confortées avec les premières mesures des pompiers ont permis d'éclairer les décisions du centre opérationnel départemental.



Dans le cadre des opérations, la mise en œuvre des moyens d'extinction s'est avérée bien supérieure aux besoins calculés. Le confinement sur site des eaux n'a donc pu être que partiel. De même, les exigences réglementaires, quant au caractère coupe-feu des portes entre les cellules, se sont avérées assez vite limitées, nécessitant rapidement un refroidissement permanent, complexe à mettre en œuvre.

Aussi, parmi les enseignements de cet incident figurent l'intérêt de recycler les eaux de refroidissement dans la défense incendie et la nécessité d'un dispositif complémentaire de refroidissement afin d'améliorer le caractère coupe-feu entre cellules. Ces mesures sont désormais systématiquement prises en compte lors de l'instruction des projets nouveaux dans le département.

Réduire la consommation d'espace

ARDÈCHE

Limiter à la fois le mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers, et l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est une priorité. Les unités départementales de la DREAL y contribuent en gérant la cessation et la remise en état des sites industriels classés au titre des ICPE.



L'unité interdépartementale Drôme-Ardèche a traité ces dernières années plusieurs dossiers permettant la réutilisation de surfaces jusqu'alors occupées par des friches industrielles. La libération de ces sites permet d'éviter la consommation de nouvelles surfaces pour l'urbanisation. Au terme de ce travail de fond souvent complexifié par la défaillance des anciens industriels, ce sont environ sept hectares de terrain qui ont été ré-ouverts à l'urbanisation en Ardèche, en 2018, et une dizaine qui devraient l'être en 2019.

La réhabilitation exemplaire de l'ancien site industriel de fabrication de carrelage de la société BSA Produits Céramiques à Bourg Saint-Andéol a été financée en partie par l'ADEME. Elle a nécessité le traitement de 3000 tonnes de terres polluées par des hydrocarbures et des métaux lourds et a libéré 36 000 m² de terrain à proximité du centre-ville.

Un exercice permet d'améliorer la sécurité du réseau gaz

CANTAL

La ville de Saint-Flour n'est pas reliée au réseau national de distribution de gaz naturel. Elle dispose d'un réseau de distribution de propane gazeux exploité par la société Engie. Ce réseau alimente environ 1 000 clients.

L'éloignement de Saint-Flour par rapport à la localisation de l'agence du prestataire d'Engie chargé des interventions en cas de signalement d'une fuite de gaz constitue une difficulté particulière pour intervenir dans un délai acceptable. Les interventions étaient auparavant assurées par les équipes locales d'EDF/GDF.

Le 31 mai 2018, la DREAL en lien avec le SDIS et la préfecture, a organisé un exercice inopiné destiné à vérifier les modalités de gestion d'un accident ayant causé un dommage au réseau.

Le but de l'exercice était de vérifier l'adéquation des moyens d'intervention mis en œuvre par Engie : délai d'intervention, aptitude à exercer les actions nécessaires, connaissance du réseau, etc.

Des enseignements précieux ont pu être tirés de cet exercice et ont conduit Engie à mettre en œuvre un plan d'actions portant sur les points suivants :

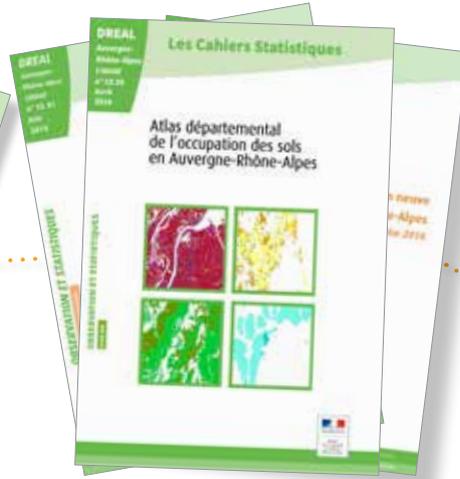
- contrôle et marquage systématique des organes d'isolement ;
- installation progressive d'organes de coupures automatiques sur le réseau ;
- collaboration avec le SDIS à formaliser.



PUBLICATIONS



11 numéros / an



3 numéros / an

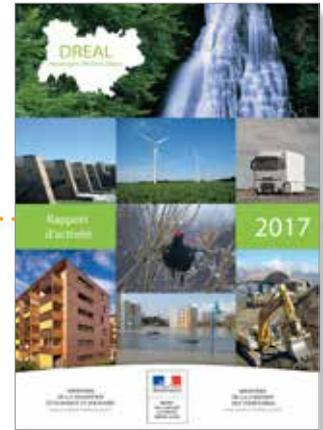


3 numéros / an



6 numéros / an





3 numéros / an





GLOSSAIRE

A

ANAH Agence nationale de l'habitat
ARS Agence régionale de santé

B

BRGM Bureau de recherches géologiques et minières
BRMPR Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône

C

COD Centre opérationnel départemental
COFRAC Comité français d'accréditation
CGDD Commissariat général au développement durable
CPER Contrat de plan État-Région

D

DCE Dossier de consultation des entreprises
DDIE Déchets de l'industrie extractive
DDTM Direction départementale des territoires et de la mer
DDT Direction départementale des territoires
DDPP Direction départementale de la protection des populations
DGAC Direction générale de l'aviation civile
DGPR Direction générale de la prévention des risques
DIR Direction interdépartementale des routes
DIRCE Direction interdépartementale des routes Centre-Est
DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

E

EPCI Établissement public de coopération intercommunale
EPRI Évaluation préliminaire des risques d'inondation

I

ICPE Installation classée pour la protection de l'environnement
ISDIS Installation de stockage de déchets inertes

M

MTES Ministère de la Transition écologique et solidaire

N

NOX Oxyde d'azote

P

PACA	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PARI	Programmes d'accompagnement des risques industriels expérimentaux
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PM10	Particules fines de diamètre inférieur à 10 micromètres
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques

S

SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SDMIS	Service départemental métropolitain d'incendie et de secours
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
SINP	Système d'information sur la nature et les paysages
SPC	Service de prévision des crues

T

TECV	Transition énergétique pour la croissance verte
TRI	Territoires à risque important d'inondation

U

UiDDA	Unité interdépartementale Drôme-Ardèche
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Crédits Photo:

Couverture :
© MTES Terra (Arnaud Bouissou, Mathieu Ancely, Laurent Mignaux)

Directrice de la publication : Françoise Noars
Pilotage : Géraldine Dérozier
Comité de rédaction : les chefs de service, chefs de pôle, chefs des unités départementales
Conception, réalisation : Aranzazu Huerta Juárez et Mission Communication
Septembre 2019
ISSN 2550-8709

Imprimé en 160 exemplaires par *Seven* (17, rue de Gerland 69007 Lyon)

Organisation

de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

au 1^{er} mars 2019

Direction



Directeur de Cabinet
Denis FÉLIX



Directrice régionale
Françoise NOARS



Directeur régional délégué
Éric TANAYS



Directeur adjoint
Patrick VAUTERIN



Directeur adjoint
Yannick MATHIEU



Directeur adjoint
Patrick VERGNE



Mission Communication
Géraldine DEROZIER



Mission Juridique
Céline DAUJAN



Mission Qualité
Malika OUCHIAR



Délégation de zone et préparation à la crise
Olivier VEYRET



Secrétariat Général
Régis HONORÉ

- gestion de proximité du personnel
- dialogue social
- hygiène, sécurité et prévention
- formation des agents
- budget de fonctionnement
- logistique immobilière
- technologies de l'information

Thierry LAHACHE

8 services métiers




Mobilité, aménagement, paysages

- protection et valorisation des sites et paysages
- grands projets d'aménagement
- gestion durable du foncier
- trames vertes et bleues (SRCE)
- parcs naturels régionaux
- logistique et intermodalité (observatoire régional)
- transports ferroviaires
- maîtrise d'ouvrage routière




Prévention des risques naturels et hydrauliques

- prévision des crues
- hydrométrie
- sécurité des barrages et des digues
- prévention des risques naturels :
 - inondations
 - avalanches
 - feux de forêt
 - séismes
 - mouvements de terrain



Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône

- délégation de bassin
- plan Rhône : inondation, aménagements portuaires
- schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- plan de gestion des risques d'inondations (PGRI)
- zones vulnérables, sensibles et de répartition des eaux
- Rhône Franco-Suisse et CIPEL




Prévention des risques industriels, climat, air, énergie

- transition énergétique
- changement climatique
- air énergie, réseau électrique
- pilotage et coordination de l'inspection des installations classées
- risques technologiques, mines, carrières
- planification déchets et matériaux
- risques chroniques, santé environnement
- canalisations de transport et équipements sous pression




Connaissance, information, développement durable et autorité environnementale

- autorité environnementale
- information géographique et statistique
- archives, documentation
- connaissance des territoires
- politiques territoriales de développement durable
- État exemplaire
- économie verte
- partenariat associatif et éducation à l'environnement et au développement durable




Eau, hydroélectricité et nature

- préservation de la biodiversité
- police de la nature
- politique de l'eau en région
- police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône
- hydroélectricité
- géothermie



Habitat, construction, ville durable

- financement du logement public et privé
- politiques locales de l'habitat
- politiques sociales du logement
- écoquartiers, écoécits
- observatoire régional de l'habitat et du logement
- immobilier de l'État
- qualité de la construction
- performance énergétique du bâti existant et neuf




Réglementation et contrôle des transports et des véhicules

- inscription et contrôle des entreprises de transport routier
- agrément et contrôle des organismes de formation
- contrôle sur routes et en entreprises
- contrôle technique des véhicules
- réglementation circulation des poids lourds (transports exceptionnels, dérogations) pour les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73 et 74
- sécurité routière

2 services de gestion régionale



Commande publique et prestations comptables

- commande publique
- marchés
- prestations comptables mutualisées : CPCM




Pilotage, animation et ressources humaines régionales

- budgets régionaux
- effectifs en région
- ressources humaines en région :
 - procédures collectives
 - prestations mutualisées (paie-retraites)
 - développement des compétences
- action sociale collective et individuelle en région
- médecine de prévention

7 unités départementales ou interdépartementales

Ain	Cantal-Allier-Puy-de-Dôme	Drôme-Ardèche	Isère	Loire-Haute-Loire	Rhône	Savoie-Haute-Savoie
 Patrick MARZIN	xxx xxx  Pierre VINCHES	 Gilles GEFFRAYE	 Mathias PIEYRE	 Pascal SIMONIN  Fabrice CHAZOT	 Jean-Yves DUREL	 Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU

• risques industriels, inspection des installations classées, éolien, carrières, contrôles techniques des véhicules, canalisations, équipements sous pression, plan de protection de l'atmosphère

Mis à jour le 25/03/2019



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

5, place Jules Ferry 69006 LYON

TÉL. : 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr